

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT  
DE SEUILS DE PARTICIPATION N°47/04**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que BMCI Fonds représentée par son Administrateur Directeur Général Madame Myriem Kabbaj, a déclaré le 5 octobre 2004, avoir cédé, le 29 septembre 2004, pour le compte du Fonds Commun de Placement « FCP Horizon Actions » :

- 18 642 actions Diac Equipement sur le marché de blocs au cours unitaire de 25 dh ;
- 10 actions Diac Equipement sur le marché central au cours unitaire de 25,10 dh

Suite aux transactions précitées, le FCP Horizon Actions a franchi à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société et ne détient plus aucune action Diac équipement.

**Contact CDVM :**

Tel : 037 68 89 26

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières